

Vers une baisse d'au moins 10 % des tarifs régulés de l'électricité au 1^{er} février 2025

Elsa Bembaron

« Nous entrons dans le monde post-crise de l'énergie de 2022 », estime Emmanuelle Wargon, la présidente de la Commission de régulation de l'énergie, dans un entretien au « Figaro ».

Les consommateurs ont un rendez-vous implicite deux fois par an avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les 1^{er} août et 1^{er} février, dates de révision – généralement à la hausse – des tarifs régulés de vente de l'électricité (TRVE). Sauf cet été. « Le gouvernement nous a demandé de surseoir la délibération du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), qui représente environ le tiers de la facture d'électricité des Français », explique au Figaro Emmanuelle Wargon, la présidente de la CRE. Conséquence, il n'y a pas eu d'augmentation au 1^{er} août. Cette bonne nouvelle en cache une autre.

« La CRE prévoit une baisse d'au moins 10 % des tarifs régulés de l'électricité au 1^{er} février 2025 », explique sa présidente. Ce qui concerne 57 % des clients résidentiels et des petites entreprises. La baisse annoncée par la CRE correspond à ce que Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie avait demandé, la situant entre 10 % et 15 %. « Cela démontre qu'il a confiance en nos méthodes de calcul », confirme Emmanuelle Wargon, qui détaille le pourquoi de ce résultat. La CRE a mené une nouvelle délibération ce mardi, aboutissant à une confirmation de l'actualisation du Turpe au 1^{er} novembre 2024. Elle aurait dû se traduire par une hausse de 1 % du TRVE. « C'est un calcul mécanique, identique chaque année, qui permet de tenir compte des dépenses des gestionnaires de réseau (RTE et Enedis) qui ont augmenté, du fait de l'inflation et de la nécessité d'opérer de nouveaux raccordements », explique Emmanuelle Wargon. Mais cela nous semblait peu pertinent de procéder à une hausse de 1 % en novembre, avant une baisse significative en février ! » Et ce, même si le futur gouvernement décide de remonter à son niveau d'avant-crise une autre taxe, le Ticfe rebaptisé « accise » depuis. « Nous l'avons intégré à nos scénarios. »

Il faudra néanmoins attendre la fin de l'année pour un chiffre précis de la baisse du TRVE. « Pour le calculer, nous prenons en compte les prix de marché des vingt-quatre derniers mois. Le dernier trimestre manque encore, mentionne Emmanuelle Wargon, confiante sur la tendance. Nous entrons dans le monde post-crise de l'énergie de 2022, avec des prix stabilisés au-dessus de ceux

d'avant-crise. » Les prix de marché trimestriels ou annuels se situent dans la zone des 60 euros à 80 euros du mégawattheure (MWh), quand ils étaient aux alentours de 40 à 50 euros du MWh avant la crise. Les coûts comptables de l'électricité nucléaire ont, eux, été réévalués autour de 60 euros du MWh. « EDF doit faire face à des chantiers lourds, avec les visites décennales et le grand carénage (le chantier lié au prolongement de la durée de vie des centrales, NDLR). Le prix de fonctionnement du parc nucléaire n'est plus à 42 euros. En sortant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), dont la fin est programmée au 1^{er} janvier 2026, on acte aussi la sortie de ce prix-là », ajoute Emmanuelle Wargon.

La présidente de la CRE alerte aussi sur le besoin de certains textes législatifs, qui auraient dû être votés pour certains dès 2023. Ils sont nécessaires « pour passer au marché post-Arenh, portant notamment sur une extension des pouvoirs de régulation, tant en intervention qu'en sanction de la CRE auprès

des fournisseurs ». Il manque aussi un texte portant sur « le reversement des recettes nucléaires en cas de hausse des prix », comme stipulé dans l'accord passé entre l'État et EDF. Sur le marché de gros, la CRE voudrait notamment pouvoir intervenir en cas de manque de liquidités. Sur le marché de détail, concernant les particuliers et les petites entreprises, le gendarme du secteur travaille avec les fournisseurs sur la mise en place de « règles de bonne pratique, visant notamment à clarifier les offres commerciales et à garantir qu'ils disposent bien des quantités d'électricité

« Nous voulons inciter les gens à consommer de l'électricité quand elle est moins chère, et donc plus abondante. C'est aussi un moyen de faire baisser la facture »

Emmanuelle Wargon
Présidente de CRE

qu'ils revendent. Les lignes directrices ont été publiées mi-juillet et nous rendons publique la liste des fournisseurs qui y adhèrent et celle des autres à la fin du mois de septembre. » Sachant qu'un fournisseur qui ne tient pas ses engagements pourra être épinglé par la DGCCRF pour pratiques commerciales trompeuses.

La clarification des pratiques est d'autant plus importante que l'électrification des usages devrait se poursuivre, dans le cadre de la transition énergétique. La décarbonation de la France passe par là. Soucieuse d'inciter les utilisateurs à mieux consommer, la CRE planche aussi, avec Enedis, sur une redéfinition des heures pleines et des heures creuses. « Nous voulons inciter les gens à consommer de l'électricité quand elle est moins chère, et donc plus abondante. C'est un moyen de lisser les pointes de consommation et donc de maîtriser le dimensionnement des moyens de production et des réseaux. C'est aussi un moyen de faire baisser la facture », souligne Emmanuelle Wargon.

Deux chantiers sont en cours. Le premier concerne « la place des heures creuses dans la journée ». Les plages de 17 à 18 heures, par exemple, pourraient être pleines et non plus creuses. La deuxième innovation sera « de différencier les plages horaires entre l'été et l'hiver, pour prendre en compte la “cloche solaire”, période de la journée pendant laquelle la production des panneaux solaires est la plus élevée ». L'écart de tarification entre les heures pleines et les heures creuses devrait être renforcé, afin de rendre ces dernières plus attractives. L'application pourrait commencer fin 2025, avec une mise en place progressive sur deux ou trois ans.

« La France se place toujours dans l'hypothèse d'une hausse nette de la consommation d'électricité. L'objectif est d'orienter cette consommation nouvelle vers les usages les plus nécessaires pour aborder la transition énergétique avec sérieux. Cela signifie aussi que nous aurons besoin de plus de nucléaire et de plus de renouvelables. Il faut aussi agir sur les usages qui sont pilotables, typiquement, la charge d'un véhicule électrique. Tout le monde n'a pas besoin d'avoir une batterie à 100 % tout le temps », résume Emmanuelle Wargon. Le but n'est pas de revenir en arrière sur l'effort de sobriété mais bien d'avoir de nouveaux usages s'inscrivant dans la sobriété. « En 2050, selon la stratégie nationale bas carbone (SNBC) la consommation d'énergie devrait avoir baissé de 40 %, mais s'orienter massivement vers l'électricité. La consommation de gaz aura été divisée par deux et le solde restant sera composé de biogaz. »

Une part croissante de la production d'électricité en France proviendra des renouvelables, même si le nucléaire reste prédominant. Pour atteindre ces objectifs, il faut continuer à déployer des capacités de production. La CRE tire d'ailleurs un premier bilan des appels d'offres lancés sur la période 2021-2023, correspondant à la première moitié de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en cours. Elle prévoyait 28 gigawatts de photovoltaïque et d'éolien terrestre entre 2021 et 2026. « Nous avons lancé des appels d'offres pour 14 GW, mais seuls 10 GW ont été attribués. Je pense qu'il est important d'avoir conscience de cet écart, même si nous avons les moyens d'atteindre les 28 GW d'ici à la fin de la période. » ■



« La France se place toujours dans l'hypothèse d'une hausse nette de la consommation d'électricité », estime Emmanuelle Wargon, présidente de la CRE. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO